



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLEADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 15.03.2017

Votants : 14
Présents : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, MAYENOBE Valérie, BLONDEL Brigitte, Mrs FRANCY Alain, BRUGIERE Alain, BARIL Daniel, FEREDY Philippe.

Absents : Mme MONTEIL Catherine, VEYSSET Emilie, SIKLI Séverine, Mr LARENA Jean-Jacques

Mme BLONDEL Brigitte a été élue secrétaire de séance.

Objet : Adhésion de la commune au Service Energies du SDE 24.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'adhésion au Service Energies du SDE 24. La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les communes dans des démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.

L'adhésion au Service Energies du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal (éclairage public, bâtiments communaux et véhicules municipaux). Les consommations de tous les équipements de la collectivité toutes énergies confondues seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence. Ainsi les installations où des actions prioritaires sont à mettre en œuvre seront ciblées et différentes études énergétiques permettant de réels gisements d'économies d'énergie préconisées.

Conformément à la convention de partenariat établie entre le SDE 24 et la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, l'adhésion annuelle de notre commune au Service Energies est prise en charge par cette dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable pour adhérer au Service Energies du SDE 24 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 23.03.2017

En Mairie, le 23.03.2017

Le Maire
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024 21 246 1798 29170223-19-2017-DE

Accusé de réception - Maire

Réception par le Maire : 24/03/2017

Publication : 24/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

